

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Urbanisme opérationnel
EC - AM
N° 2018-D-492

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER DISPOSITIF "PASS ACCESSION"

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, la délibération n°222 du conseil communautaire du 28 juin 2018 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover sur les 38 communes,
- VU, l'arrêté n° 91 du 30 octobre 2018 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.

DECIDE

Article 1er - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 7 000 € par dossier pour les ménages « très modestes » et 5 000 € par dossier pour les ménages « modestes ». Elles seront versées à l'acquéreur sur présentation de la copie de l'acte authentique mentionnant la clause anti-spéculative.

Article 3 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **13 décembre 2018**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **14 décembre 2018**
Publié ou notifié,
Le **14 décembre 2018**

Annexe

Nom de l'acquéreur	Adresse du bien acquis	Participation GrandAngoulême Montant
M et MME BETTAYEB Adel	25 rue d'Artagnan 16800 SOYAUX	7 000,00 €
M BOUDJILALI Mohamed et MME GUELLADRES Kheira	11 rue de la Liberté 16470 SAINT MICHEL	7 000,00 €
MME CHEKKOUR Fatima	19 rue de l'Egalité 16470 SAINT MICHEL	7 000,00 €
M GAZEAU Nicolas	35 rue du Soleil 16000 ANGOULEME	7 000,00 €
M MENARD Xavier et MME PELISSIER Sylvie	13 rue Pierre Very 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	5 000,00 €
MME POTIER Marie-Agnès	198 rue de Clérac à Sillac 16000 ANGOULEME	7 000,00 €
TOTAL		40 000,00 €